

# PROVINCE de QUÉBEC

## Municipalité de Saint-Adelphe

---

Aux Contribuables de la susdite municipalité

### AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
Directrice générale adjointe de la susdite municipalité,  
QUE :-**

#### PROJET DE RÈGLEMENT 2022-323

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté le projet de règlement 2022-323 relatif au traitement, à la rémunération, à l'allocation et au remboursement des dépenses dans l'exercice des fonctions des élus municipaux

Ce projet de règlement a été adopté à une séance extraordinaire du conseil municipal tenue à huis clos par visioconférence, le vingt-quatrième jour de janvier 2022.

L'original de ce projet de règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture.

Avis de motion le 24 janvier 2022.

Adoption du projet de règlement le 24 janvier 2022.

DONNÉ à SAINT-ADELPHE, ce 25<sup>e</sup> jour de janvier 2022.

*Caroline Moreau*

Caroline Moreau, Directrice générale adjointe

---

---

#### CERTIFICAT de PUBLICATION

(Articles 335 et 346 du Code Municipal)

Je, soussignée, résidant à St-Adelphe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre midi et 16h30 de l'après-midi, le vingt-cinquième jour de janvier 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-cinquième jour de janvier 2022.

Signé: *Caroline Moreau*

Caroline Moreau, Directrice générale adjointe